



# "Morte ma fille, mort mon gendre" (Loysel) : une question d'obligation alimentaire autrement dit de solidarité familiale financière

Jurisprudence publié le 11/02/2025, vu 244 fois, Auteur : [Jérôme CHAMBRON, BAC+4 en Droit acquis en 2000 à l'Université Grenoble Alpes ou UGA](#)

**"Morte ma fille, mort mon gendre" (Antoine Loysel) : une question d'obligation alimentaire, autrement dit de solidarité familiale financière : article 206 du Code civil**

Code civil, dila, légifrance :

## Article 206

Version en vigueur depuis le 09 août 1919

Création Loi 1803-03-17 promulguée le 27 mars 1803

Les gendres et belles-filles doivent également, et dans les mêmes circonstances, des aliments à leur beau-père et belle-mère, mais cette obligation cesse lorsque celui des époux qui produisait l'affinité et les enfants issus de son union avec l'autre époux sont décédés.

Source à jour :

[https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article\\_lc/LEGIARTI000006422668](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000006422668)

La Cour de cassation refuse de renvoyer une question prioritaire de constitutionnalité relative à l'article 206 du Code civil au motif que la différence de traitement des alliés obligés alimentaires est justifiée par une différence de situation en rapport avec l'objet de la loi. Cette décision de la première chambre civile du 11 avril 2018 amène à s'interroger sur la solidarité imposée entre certains alliés tant que dure le lien d'alliance.

Source et de plus :

<https://www.actu-juridique.fr/civil/lobligation-alimentaire-entre-allies-en-question/>

DE PLUS :

<https://www.dalloz-actualite.fr/flash/morte-ma-fille-mort-mon-gendre-n-est-pas-une-regle-contre-auprincipe-d-egalite-devant-loi>

**ENFIN :**

**Sur l'auteur à savoir Antoine Loysel :**

[https://fr.wikipedia.org/wiki/Antoine\\_Loysele](https://fr.wikipedia.org/wiki/Antoine_Loysele)